

Communiqué de presse

Paris, le 9 juillet 2018



Jean-Louis Bouscaren élu nouveau Président de l'ASAV*

C'est à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'ASAV qui s'est tenue début juin, que Jean-Louis Bouscaren (ancien Président et aujourd'hui Vice-Président Trésorier de l'Unidec depuis 2016) a été élu Président de l'ASAV pour 2 ans. Il succède ainsi à Yann Blard du Syndicat des Professionnels du Pneu.



Après une maîtrise en droit privé, Jean-Louis Bouscaren est diplômé de l'institut de Sciences criminelles de la faculté de droit de Montpellier. Ancien élu des chambres de commerce et d'industrie de Montpellier, de Nîmes et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, il a été le premier Président national de l'UNIDEC. Poste qu'il a occupé jusqu'en 2016.

Impliqué et engagé auprès des organismes paritaires en Occitanie tels que la CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises), l'AGEFOS, le FONGECIF ou encore l'ASSEDIC, Jean-Louis Bouscaren est aujourd'hui retraité après avoir dirigé une entreprise de formation de conducteurs et aux métiers de la route (75 salariés) à Montpellier et Nîmes.

Outre son poste de Président de l'ASAV, il est également Vice-Président et Trésorier de l'UNIDEC ainsi que membre du Conseil Supérieur de l'Education Routière (CSER).

« Les liens entre les trois organisations de l'ASAV sont très forts, notamment, sur le plan social, où nous travaillons de concert au sein d'une commission sociale qui détermine les positions de l'ASAV. Nos organisations respectives conservent en plus de cela leur entière autonomie et liberté pour les métiers qu'elles représentent. Ce mode de fonctionnement retient l'attention de nouvelles organisations qui s'intéressent à notre approche et pensent même nous rejoindre » commente Jean-Louis Bouscaren

Rappel sur l'ASAV (Alliance des Services Aux Véhicules)

Pour répondre aux critères de représentativité de la loi du 5 mars 2014 et ne pas contraindre les entreprises à adhérer à une seule organisation professionnelle, les organisations patronales soussignées ont décidé de constituer de constituer l'ASAV, qui agit depuis maintenant 4 ans au sein de la branche des services de l'automobile et a été déclarée représentative en décembre 2017.

L'ASAV regroupe aujourd'hui 3 organisations professionnelles, à savoir :

- ▶ Le SNCTA : Syndicat National du Contrôle Technique Automobile
- ▶ Le SPP : Syndicat des Professionnels du Pneu
- ▶ L'UNIDEC : Union Nationale Intersyndicale Des Enseignants de la Conduite